



60 rue Vergniaud
75640 Paris Cedex 13
www.fo-com.com
postes@fo-com.com



Actualités CSRH ENSEIGNE

FO a obtenu l'ouverture d'un chantier sur la revalorisation de la filière RH à l'Enseigne

Suite à la demande de Force Ouvrière par courrier du 15 septembre 2011, la directrice des Ressources Humaines de l'Enseigne nous a répondu favorablement quant à l'ouverture d'un chantier visant notamment à revoir à la hausse la part des agents en II.3.

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNE
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Jacques DUMANS
Secrétaire Général
Fédération syndicaliste Force Ouvrière de la
Communication

Paris, le 22 septembre 2011

Objet : Filière GAPP et création des CSRH
Référence : Lettre du 15.09.2011 SG/JD/64/09/11

Monsieur le Secrétaire Général,

Vous avez appelé l'attention du Directeur Général, par un courrier en date du 15 septembre, sur la mise en place des Centres de Services Ressources Humaines (CSRH). Celui-ci a retenu toute mon attention et vous savez que nous sommes particulièrement soucieux de l'accompagnement des personnels dans le déploiement de ces réorganisations.

Vous souhaitez un nouvel examen de deux points spécifiques dans le cadre de ce projet :

- l'extension de l'attribution de l'indemnité de mobilité fonctionnelle à l'ensemble des personnels oeuvrant dans nos CSRH, notamment ceux issus des CIGAP rattachés à l'Enseigne,
- la révision de la structure fonctionnelle cible de ces établissements avec une augmentation de la part prévue pour le niveau II.3.

Sur le premier point, j'entends votre préoccupation et vous savez qu'elle a été exposée lors de nos rencontres sociales. Mais vous connaissez notre souci de conformité dans l'application du dispositif indemnitaire prévu par La Poste dans le cadre de la CDSP du 7.01.2011 qui est commune à tous les Métiers.

L'Enseigne s'est insérée dans ce dispositif (CDSP du 15.03.2011) en améliorant les modalités d'attribution de l'indemnité de mobilité fonctionnelle : elle est versée aux personnels qui n'évolueraient pas en promotion dans le cadre des différents dispositifs mis en place et qui se trouveraient alors réorientés vers un poste de même niveau.

Cette approche s'appuie sur nos pratiques habituelles sur ses projets et se situe en cohérence avec les dispositions de la CDSP Corporate qui ne prévoit pas son attribution forfaitaire à l'ensemble des personnels sans distinction de leur origine (CIGAP ou UGRH).

Il est particulièrement important que l'application de ces mesures d'accompagnement social soit commune à tous les métiers. Si l'Enseigne ne prendra donc pas de décision unilatérale, je ne manquerai pas néanmoins de rapporter votre sollicitation auprès de notre Direction Générale de La Poste.

Pour ce qui concerne la révision de la structure fonctionnelle des emplois et votre demande de revoir à la hausse la part des agents II.3, je crois qu'il y a là matière à une réflexion commune et j'ai demandé l'ouverture d'un chantier sur l'organisation des équipes et de leur encadrement dans ces nouvelles structures que sont les CSRH qui sont rattachés à nos DAST depuis le 1^{er} juillet. Je vous propose que nos travaux soient partagés avec vous à l'occasion d'une prochaine rencontre dans le cadre de la Commission de Suivi de notre CDSP que nous souhaitons organiser après celle que le Corporate a prévu début novembre.

Je vous prie, de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Chantal Barata
Directrice Générale de l'Enseigne

FO : un engagement constant dans la filière RH !

LE 18 OCTOBRE, SOYEZ ACTEUR DE VOTRE AVENIR !

Votez Force Ouvrière !

Cher(e)s collègues,

Le 18 octobre, vous serez appelé(e)s à élire vos représentants aux Comités Techniques, aux Commissions Administratives Paritaires (fonctionnaires) ou aux Commissions Consultatives Paritaires (salariés).

Vous voterez :

- **Aux Comités Techniques** ce qui déterminera la représentativité syndicale, pour désigner les représentants syndicaux qui défendront vos intérêts. La Poste devra réunir cette nouvelle instance pour traiter des sujets portant sur l'organisation et le fonctionnement des services, la formation et le développement des compétences, l'égalité professionnelle, les évolutions technologiques et les méthodes de travail et leurs conséquences sur le personnel...
- **Aux CAP ou CCP** qui traiteront tous les sujets ou recours portant sur votre situation personnelle (appréciation, avancement de grade, accident de travail, reclassement pour inaptitude, discipline...).

Cette année, l'enjeu de ces élections diffère des précédentes. Elles auront des conséquences directes sur la représentativité syndicale, les CHS-CT, la politique sociale...

Pourquoi voter Force Ouvrière ?

Notre conception du syndicalisme n'est pas de cogérer et encore moins de se poser en accompagnateur aveugle des réformes postales. Force Ouvrière est attachée à la politique contractuelle et au militantisme revendicatif.

Nous signons un accord lorsqu'il procure une avancée pour tous les postiers, fonctionnaires et salariés. Force Ouvrière n'est pas opposée à toute évolution dès lors que celle-ci s'inscrit dans une démarche de progrès et de justice sociale.

Les candidates et candidats FO sont d'abord vos collègues.

À Force Ouvrière, le résultat, l'action concrète et l'intérêt collectif guident notre engagement. Aujourd'hui, les candidats Force Ouvrière s'inscrivent dans la continuité de cet engagement. Ils continueront à défendre vos droits en matière de santé au travail, de pouvoir d'achat, de lutte contre les inégalités,...

On ne peut pas faire du syndicalisme sans convictions. Les nôtres puisent leur source dans les valeurs de solidarité, de démocratie, d'indépendance et d'humanisme. Ce n'est pas un étendard, simplement l'expression de valeurs auxquelles nous croyons.

Depuis des années, FO est présent à toutes les instances qui vous concernent afin de défendre au mieux vos intérêts.